

MEUBLES FEUERER
53, rue de Heidolsheim
67600 MUSSIG

info@meublesfeuerer.com

ARRETE N°302/2024

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** la demande, en date du 30 mai 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner une voiture et une camionnette, à proximité du n°39 rue des chevaliers à SELESTAT, en vue d'une livraison de meubles;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2542-2 donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat, notamment l'arrêté du 19 avril 1967 et ses avenants ;
- VU** l'état des lieux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

a r r ê t e :

ARTICLE 1 :

Le permissionnaire est autorisé, à titre précaire et toujours révocable, à stationner une voiture et une camionnette, sur deux emplacements de stationnement au droit du n°38 rue des Chevaliers, du 25 au 28 juin 2024.

ARTICLE 4 :

Les panneaux matérialisant les réservations sont mis en place par le permissionnaire.

ARTICLE 3 :

La présente permission est valable du 25 au 28 juin 2024.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est adressé au permissionnaire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

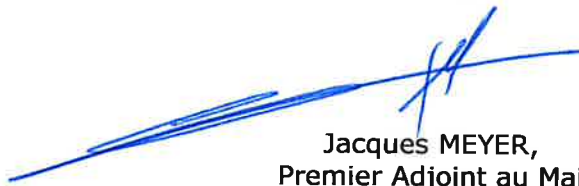
ARTICLE 6 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(Rag/mc)

Sélestat, le 30 mai 2024

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint suppléant,



Jacques MEYER,
Premier Adjoint au Maire

copie transmise à :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein
M. le Président du Tribunal de Proximité
M. le Commandant de Police de SELESTAT
Gendarmerie Nationale
Service Réglementation et Affaires Générales
Service Police Municipale
Le permissionnaire
info@meublesfeuerer.com